

Fiche produit

Allianz Euro High Yield

Obligations -
zone euro



Pour une diversification de vos placements sur des obligations à haut rendement

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de surperformer son indice de référence, l'indice Merrill Lynch Euro High Yield BB-B Constrained.

Stratégie d'investissement

La sélection de titres constitue la principale source de valeur ajoutée. Elle repose sur une analyse interne des aspects fondamentaux de l'émetteur ainsi que sur une évaluation de la valeur relative de l'obligation et de sa liquidité. Une bonne diversification du portefeuille permet de réduire l'impact d'un défaut potentiel sur un titre détenu.

L'exposition globale aux obligations d'entreprises et les pondérations sectorielles sont ajustées en fonction de l'analyse tactique de l'environnement de marché.

Notation des émetteurs

La gestion de la dette privée à haut rendement repose sur la sélection des émetteurs dont la qualité de notation est inférieure à BBB- (Standard & Poor's). Allianz Euro High Yield est essentiellement concentré sur les entreprises ayant les notations les plus élevées au sein du segment haut rendement (notations BB et B).

Zone géographique

Le fonds est composé essentiellement d'obligations libellées en euro, d'émetteurs ou non de la zone euro, et accessoirement de titres en devises, avec une couverture systématique du risque de change.

Secteurs d'investissement

Tous les grands secteurs (produits de base, énergie, équipement, services, etc.) sont représentés sur le marché des émetteurs privés à haut rendement.

Un processus de gestion rigoureux

Le fonds s'appuie sur un processus de gestion en 2 étapes :

1. Alpha Management (sélection de titres)

Analyse fondamentale : l'objectif est d'analyser un émetteur en termes d'évolution de la notation et des ratios financiers sur un horizon de 12 mois, avec une opinion positive, négative ou stable.

Analyse de la valorisation et de la liquidité : l'objectif est de déterminer la juste valeur du prix d'une émission sur un horizon de 12 mois.

2. Beta Management (gestion tactique)

L'exposition globale aux obligations d'entreprises et les pondérations sectorielles sont ajustées en fonction de l'analyse tactique de l'environnement de marché. Les ajustements sont uniquement effectués en utilisant des obligations pour lesquelles nous avons une vue fondamentale positive.

Contrôle des risques

Les risques de défaut et de marché sont suivis en permanence.

Le budget de risque est géré de manière dynamique et mesuré avec le beta ex-ante du portefeuille.

Les atouts du FCP

- Un historique de performances de tout premier plan¹.
- Une gestion active récompensée à de nombreuses reprises.
- Une alternative attrayante aux autres classes d'actifs.

Risque principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque de taux - Risque sectoriel taux - Risque de crédit – Risque lié à l'univers d'investissement « *Haut Rendement* » - Impact des produits dérivés - Risque de contrepartie.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : FCP de droit français (Conformité à la directive européenne).

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances internationaux.

Date d'agrément AMF : 9 mars 1993.

Code ISIN : Part : R/C FR0010032326 - Part : R/D FR0007472691 - Part : I/C ou D : FR0010371609.

Durée de placement recommandée : 3 ans minimum.

Frais de gestion : Part R : 0,9568 % TTC maximum de l'actif net - Part I : 0,5000 % TTC maximum de l'actif net.

Commission de souscription maximale :

Part R : 2 % (dont part acquise au FCP : néant) - Part I : 5 % (dont part acquise au FCP : néant).

Commission de rachat maximale : néant (Part R & I).

Conditions de souscription et de rachat :

les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour.

Valorisation : quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de Paris.

Valeur liquidative d'origine : Part R : 15 244,90 euros.

Division du nominal par 100 en deux fois - Part I : 1000^e.

Libellé de la devise : euro.

Affectation du résultat : distribution et/ou Capitalisation.

Dépositaire : Société Générale 50, bd Haussmann, 75009 Paris.

Adresse de la Société de Gestion : Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier 75444 Paris Cedex 09.

Mise à jour le 01/12/2011

¹ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Allianz Euro High Yield est fonds commun de placement (FCP) régi par les lois françaises et agréé par l'autorité de tutelle (AMF). Les risques du fonds sont définis de manière détaillée dans le prospectus.

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Avant toute décision d'investissement, l'investisseur devrait consulter son conseiller financier pour évaluer et s'assurer de l'adéquation de l'investissement en fonction de sa situation, de son profil de risque et de ses objectifs. Document non contractuel.